

Sujet : [INTERNET] Industrie-Enquête publique-PARC EOLIEN DE LA SAUSSINAIS

De : Nicolas LEMOING

Date : 17/06/2019 21:20

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

C'est avec surprise que nous avons appris en décembre 2017 que l'installation d'un parc d'éoliennes industrielles était à l'étude aux abords de nos villages. Mon premier sentiment a été de me dire : « comment peut on apprendre par hasard ce type de bouleversement, nos hommes politiques sont ils à ce point courageux pour ne pas échanger avec leurs administrés bien en amont de ce type de projet ! »

Après 1 an ½ nous avons le droit de nous exprimer dans des conditions qui me laissent perplexe quand à la qualité de notre démocratie. En effet comment la majorité de la population peut elle s'exprimer alors que la communication, hors association Vents d'Inquiétude, a été si faible du côté du porteur du projet et de nos élus !

Aujourd'hui nous voici donc au moment de cette enquête pour exprimer enfin nos doutes et nos inquiétudes quant à la pertinence de ce projet. Toute la question est « serons-ous écoutés ? » mais au vu de l'historique j'en doute !

Plusieurs points :

- Si l'éolien permet de réduire nos émissions de CO2, dans ce cas pourquoi l'Allemagne où l'éolien est si développé est le pays européen où les émissions de CO2 sont les plus élevées ?
- Au vu des problèmes de santé publique rencontrés autour de certains parcs (Puceul, St Pazanne,..) comment est appliqué le principe de précaution ??? Contre qui pourrions-nous nous retourner en cas de problème sanitaire ?
- Si l'éolien fait, comme notre ministre de l'écologie aime le dire, l'« unanimité ! » ... pourquoi 70% des projets sont-ils amenés en justice ? Pourquoi le gouvernement a-t-il été obligé de mettre en place un régime juridique d'exception concernant l'installation de ces parcs industriels ?
- La jurisprudence nous montre l'impact sur les prix immobiliers des riverains de parcs (contrairement à ce qui est dit par le promoteur du projet d'ailleurs. Peut on l'attaquer pour publicité mensongère ?) Comment est prise en compte cette baisse de valeur ? Indemnisation, baisse de la taxe foncière ?

- De réelles études sur les infrasons ont été récemment menées. Ont-elles été prises en compte pour les nouveaux parcs ?
- Le 21 mai 2019 le conseil écologique, voulu par E. Macron, a dit qu'il fallait lutter contre l'artificialisation des sols... Or déverser des m3 de béton au pied des éoliennes industrielles ne participe t il pas à l'artificialisation des sols ?
- Le financement de l'éolien se fait à travers une taxe que nous payons tous sur notre facture d'électricité ! Pourtant seules les multinationales installant ces machines s'enrichissent. En effet le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter! Même la cours des comptes française s'en est émue !

Ne faudrait il pas plutôt subventionner l'isolation des passoires thermiques ??!

- Nous sommes déjà entourés de 2 parcs éoliens, je ne souhaite pas être encerclé par des éoliennes industrielles. Stop au mitage de nos campagnes! De plus la pertinence du site m'interroge ... nous sommes dans une cuvette où une activité hydrologique importante est observée !

Enfin, nous avons quitté l'agglomération Rennaise pour pouvoir vivre calmement à la campagne et ne pas faire subir à nos enfants les nuisances de la ville (bruit, pollution...). Nous acceptons en contrepartie de vivre avec moins de service publique, moins de choix dans les activités culturelles... Aujourd'hui nous vivons comme une injustice ce projet : « c'est à coté de nos maison que l'on vient installer ces machines sensées améliorer l'air que respire les citoyens » !!

Le citoyen lambda doit-il forcément avoir recours à la violence pour se faire écouter ou peut on encore faire confiance à l'institution judiciaire ?

Nicolas LEMOING